

CONTEXTE

Une éclosion de cas d'oreillons a récemment été déclarée dans les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudières-Appalaches. Entre le 5 septembre et le 12 octobre 2017, trois cas d'oreillons ont été identifiés. Il est possible que d'autres cas surviennent dans notre région ou ailleurs au Québec au cours des prochaines semaines. Les contacts les plus étroits des cas ont été avisés de la situation et de l'importance de surveiller leurs symptômes.

ÉPIDÉMIOLOGIE DE L'INFECTION

- Les cas d'oreillons sont rares, mais des éclosions peuvent survenir. La dernière éclosion d'importance dans la province de Québec est survenue en 2010 avec 674 cas rapportés. Une éclosion de moindre importance est également survenue au Québec en 2016-2017.
- Depuis 2010, la majorité des cas rapportés dans la province sont survenus chez des personnes de 15 à 44 ans.

RAPPEL SUR LES OREILLONS

- **Symptômes** : Fièvre légère et autres symptômes généraux + tuméfaction unilatérale ou bilatérale des glandes salivaires, le plus souvent des glandes parotides.
- **Complications** : Une épidydimite-orchite survient chez 25 % des hommes pubères. La méningite aseptique, l'encéphalite, la pancréatite, la surdité et l'infertilité sont rares.
- **Transmission** : Surtout par contact direct avec la salive ou des gouttelettes respiratoires.
- **Période d'incubation** : 12 à 25 jours, moyenne de 16 à 18 jours.
- **Période maximale de contagiosité** : De 2 jours avant le début de la tuméfaction jusqu'à 5 jours après.
- **Laboratoire** :
 - Le TAAN (PCR) est la méthode diagnostique de choix. Privilégier un **échantillonnage buccal ou un prélèvement de salive** autour du canal de Sténon (jusqu'à 5 jours après l'apparition des symptômes). Sinon, un

prélèvement d'urine peut être fait jusqu'à 14 jours suivant l'apparition des symptômes.

- La sérologie ne devrait être utilisée que lorsqu'il est impossible de faire un échantillonnage buccal. La sérologie est un piètre prédicteur pour le diagnostic des oreillons dans une population immunisée.
- **Intervention pour un cas** : Isolement jusqu'à 5 jours après le début de la tuméfaction et précautions «gouttelettes».
- **Prévention** : Le vaccin contre les oreillons (RRO) est donné aux enfants à 12 mois et à 18 mois. Les personnes nées après 1970 doivent avoir reçu au moins une dose de vaccin contre les oreillons pour être considérées protégées. Les personnes nées avant 1970 sont considérées protégées contre cette infection.

INTERVENTIONS ATTENDUES DES CLINIENS

- Considérer un diagnostic d'oreillons devant un tableau compatible avec cette infection;
- Devant un cas suspect, privilégier l'utilisation du TAAN (PCR), en procédant à un échantillonnage buccal ou un prélèvement de salive autour du canal de Sténon, et ce, jusqu'à 5 jours après l'apparition des symptômes. Sinon, un prélèvement d'urine peut être fait jusqu'à 14 jours suivant l'apparition des symptômes;
- Devant un cas suspect d'oreillons, recommander un isolement à la maison jusqu'à 5 jours après le début de la tuméfaction;
- Déclarer les cas probables ou confirmés d'oreillons à la Direction de santé publique.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-271-04W.pdf>
Les Info-MADO sont disponibles à l'adresse suivante :
<http://www.ciussc-capitalesnationale.gouv.qc.ca/expertise-et-partenariat/sante-publique/maladies-infectieuses-outils-pour-les-intervenants/maladies>

Service Prévention et protection des maladies infectieuses
David Bellemare, médecin-résident
Nicholas Brousseau, médecin-conseil

Coordonnées de la Direction de santé publique de la Capitale-Nationale:
▶ Jour : (418) 666-7000, poste 250
▶ Soir, fin de semaine, congés fériés : (418) 648-2176